

CONTRAT DE LEASING

Entre

Société de leasing X (« bailleur » ou « donneur de leasing »)

Adresse

Preneur de leasing:

Monsieur X

Adresse

Preneur solidaire:

Monsieur Y

Adresse

Ci-après ensemble : « les parties »

I. OBJET DU LEASING ET REMISE

1. La société de leasing (appelée ci-après bailleur) loue au preneur l'objet suivant:

Type d'objet:

Accessoires:

Description plus précise de l'objet:

Une description détaillée se trouve dans le protocole de remise.

2. Le preneur est rendu attentif au fait que l'objet du leasing demeure de manière pleine et entière la propriété du bailleur.
3. Pour ce qui concerne la remise de l'objet, un protocole de remise détaillé est établi et signé par les deux parties. A la suite de la signature du protocole et à la remise, la jouissance de l'objet ainsi que les dangers y liés sont transférés au preneur. Le protocole de remise fait partie intégrante du présent contrat.

Valeur contractuelle de l'objet loué: CHF... .